

**Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale**

Pôle cohésion régionale

Affaire suivie par :
Nathalie GAY, cheffe de pôle

**Compte Rendu Audio coordination FAS / URIOPSS / Services de l'Etat
27 mars 2020 à 10h**

Liste des participants :

- DRDJSCS : Isabelle DELAUNAY, DRD ; Pierre BARRUEL, DRA ; Bruno FEUTRIER, DRA et Nathalie GAY, cheffe de pôle
- Commissaire à la lutte contre la pauvreté : Yohan THAVEL
- ARS : M. LEGENDART, directeur performance et stratégie ; Fabienne CHAMBE, conseillère technique
- DIRECCTE : Mireille GOUYER, responsable de service
- DD26 : Bernard DEMARS, directeur départemental
- DRPJJ : André RONZEL directeur régional et interdépartemental
- DRAAF : Cécile Philibert,
- SGAR : Catherine VINAY, chargée de mission
- URIOPSS : Laure CHAREYRE, directrice régionale - Flore CHALAYER
- FAS : Francis SILVENTE, président ; Pascale BLANCHETIERE ; déléguée régionale
- ADOMA : Namori KEITA, directeur régional

Objet de la réunion : Temps d'échanges entre têtes de réseaux régionales et administrations sur les mesures prises depuis le 16/03.

Isabelle DELAUNAY remercie l'ensemble des participants à cette audio demandée, légitimement, par le milieu associatif et souligne la solidarité et coopération entre les acteurs pendant cette pandémie.

1. Intervention des administrations et opérateurs de l'Etat

* **ARS :**

- Point épidémio : 1437 patients hospitalisés dont 286 en réa
- Augmentations offre réanimation + offre télémédecine pour Médecine de ville.
- Masques : Santé publique France collecte les besoins. L'ARS n'est donc pas en mesure pour le moment de répondre directement aux besoins locaux des associations. Situation s'améliore à venir 1, 600 Millions de masques /semaine. Structures médico soc pourront être servies ainsi que les centres de desserrement (centres hébergement spécialisés)

- Autres équipements, blouses, SHA... = ARS n'est pas en charge de ce volet. Il y a une tension réelle sur ces équipements au niveau national.

* **DIRECCTE : point sur activité partielle :**

- Ce sujet est traité dans les ordonnances.
- Quand dossier est complet : attestation délivrée en 48h.
- Rappel : l'activité partielle n'est pas de droit. Seulement 2 refus au niveau régional ce qui témoigne de la bienveillance de l'instruction au regard du contexte.

Une adresse mail est mise en place pour répondre aux questions et sera utilement communiquée aux fédérations.

* **DRDJSCS :**

- Point sur Hébergement (augmentation des capacités pour le confinement des personnes à la rue avec notamment recours accru à l'hôtel, les femmes victimes de violence, mise en place des centres d'hébergement spécialisés / aide alimentaire avec mise en place des tickets service permettant aux personnes de se rendre en magasin pour les achats de première nécessité (alimentaire et hygiène)/domiciliation avec de modalités dérogatoires au regard du contexte).
- Réserve sociale : recensement des étudiants disponibles et volontaires pour venir en renfort // recensement des besoins auprès de structures sociales (dont protection de l'enfance) et médico-sociales. Les centres de formation recensent les étudiants volontaires. La DR adresse ces besoins exprimés aux centres de formation positionnent les étudiants volontaires / qualification et localisation. A ce jour 79 employeurs se sont positionnés pour un besoin évalué sur la période de 400 ETP.
- Par ailleurs, réactivation de la réserve citoyenne au travers la mise en place au plan national d'une plate-forme : jeuxaider.gouv.fr (4 domaines : aide alimentaire et aide d'urgence/ garde exceptionnelle d'enfants / lien avec les personnes fragiles isolées/ solidarité de proximité). Il y a pour le moment plus de propositions d'aide sur la plate-forme que de besoins exprimés, en particulier en AURA, et en particulier dans les grands centres urbains. Il faut que les associations pensent à alimenter la plate-forme selon leurs besoins.

* **DRAAF :**

- Producteurs ont du mal à écouler les produits + fermeture des marchés : des distributions gratuites sur certains produits de saison (asperges, fraises).
- Dons agricoles sont orientés vers l'aide alimentaire suite fermeture des marchés.

* **DRPJJ :**

Visio hebdomadaire avec le ministre de la justice. 3 Priorités :

1-Les placements judiciaires, en centre éducatif renforcé, en foyers. Appel aux éducateurs en milieu ouvert pour renforcer le fonctionnement des centres.

2-Maintenir dans les tribunaux pour enfants des permanences éducatives afin de gérer les déferrements des jeunes par juges.

3-Suivi des mineurs incarcérés

Constats baisse de l'activité juridictionnelle mais maintien de la protection pour les situations les plus urgentes. // mt maintien des liens avec les représentants du secteur associatif habilité

2. Présentation de la déclinaison opérationnelle des décisions nationales

Dans la Drôme, prolongation du renfort hivernal en cohérence avec la doctrine nationale.

Gestion du déséquilibre dans les structures existantes induites par absence des personnels + augmentation des capacités suite mise en place du confinement.

Fermeture d'une halte de nuit (contamination)

Attention forte sur la non fermeture des hôtels accueillant des publics vulnérables

Activation d'un centre de desserrement (dispositif sanitaire).

Contacts avec le CD + bailleurs / aux difficultés du confinement. Assurer le paiement des structures CHRS CADA.

Pour SMPJM s'assurer de la mise en place des mesures barrières.

Aide Alimentaire : difficultés / âge des bénévoles.

Recensement des besoins en masques dans structures demandé par Préfet Drôme.

Organisation actuelle de la DDCS en télétravail pour la majorité des agents.

3. Intervention des fédérations et opérateurs

*** URIOPSS**

- Remerciements pour l'organisation de la réunion
- Rappel de l'importance de pouvoir traiter les urgences sanitaires et autres le plus en amont possible : insister sur besoins de protection
- Intérêt de la mise en place d'une coordination entre tous les acteurs : Etat / CD /ARS
- Souhait de contribuer si ce n'est participer à une cellule de crise régionale.

*** Réponse de l'ARS :**

- Mobilisation de l'ensemble des agents. Si la coordination régionale est souhaitable, elle ne pourra peut-être pas forcément s'organiser car fonctionnement en mode dégradé lié au confinement.
- ARS convaincue de la nécessité d'équiper en matériel toutes les personnes qui prennent en charge des malades mais réalité = pénurie d'équipements.
- Rappel de l'existence d'une cellule de crise régionale mise en place par le Préfet de région en lien avec DG ARS.
- La DRDJSCS se propose d'assurer la coordination avec les associations et services dans le champ social. Des audios seront programmées chaque semaine mais en format plus restreint. La DRD assurera le lien avec les autres administrations pour remonter les problématiques rencontrées.

*** FAS :**

- Besoin d'un lien direct avec la DR sur le sujet des financements des structures et surcoûts liés aux dépenses exceptionnelles.
- Coordination : enjeu de la décliner sur tous les échelons territoriaux, y compris départementaux. Par exemple, en Isère, la coordination assurée par la DDCS38. Nécessité de mieux s'organiser (réunions téléphoniques et limiter l'envoi des mails)
- 30 % des personnels en arrêt. Difficulté d'assurer la continuité du fonctionnement dans certaines structures.
- Intérêt de recenser aussi les besoins / aux moyens de protection.

*** Réponse ARS :**

- La situation s'améliore pour les masques. Tous les Conseils Départementaux ont accepté d'être point relais pour les structures qui relèvent de leur compétence. Pour les autres EMS : un point de distribution sera mis en place au GHT le plus proche. Situation plus compliquée pour l'approvisionnement en matériel de protection (blouses...) car ces équipements n'ont pas fait l'objet de réquisitions.

*** ADOMA :**

- Sur les 422 salariés, absence du personnel à hauteur de 30%
- 12 000 résidents hébergés - 5 cas avérés connus.
- Difficultés pour les résidents confinés dans des sites non autonomes (cuisine, sanitaires...)
- Orientations vers les centres de desserrement ? Nécessité d'un avis médical
- Masques, SHA, gants : anticipation par ADOMA (un peu de stock).

*** réponse ARS :**

L'agence n'interviendra pas dans l'orientation vers les centres. Elle s'assurera que le gestionnaire dispose d'une ressource « sachant » d'appui au gestionnaire pour préparer le fonctionnement : hygiène, gestion des déchets. Appui pour la recherche d'une solution de médicalisation si difficultés. Financement de la partie sanitaire des centres = 1 IDE pour 30 lits + consommables (montant forfaitaire).

*** FAS**

- Se propose de transmettre à la DRDJSCS des questions notamment sur le volet financier
- Pour IAE : bcp de questions et d'infos contradictoires circulent et nécessité de clarification.

*** réponse ARS :**

- Pour les masques une note sera établie d'ici ce soir permettant de préciser le dispositif retenu par tout ce qui est acté.

- * **DIRECCTE :**
 - une audio prévue cet AM pour répondre et relever les questions en instance. Choix de la DIRECCTE de ne communiquer qu'à partir d'informations officielles.
- * **URIOPSS :**
 - Eviter les confusions ou concurrence entre les plateformes.

4. Conclusions par la DRDJSCS

Organisation retenue pour ces temps d'échanges à l'avenir : une audio chaque semaine vendredi à 10h portée par la DRDJSS à laquelle pourront se connecter les administrations participantes en fonction de leur actualité et de l'importance des communications à partager. La prochaine audio abordera notamment le sujet des financements des structures sur les BOP sociaux.

Faire remonter les questions et propositions vers DR – PSR . 2 interlocuteurs :

pierre.barruel@jscs.gouv.fr

nathalie.gay@jscs.gouv.fr

qui pourront, si besoin, assurer le relais auprès des autres administrations concernées